

DECRET N° 2013- 259 DU 07 JUIN 2013

portant nomination au Ministère de la Justice, de
la Législation et des Droits de l'Homme.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n°94-027 du 15 juin 1999 relative au Conseil Supérieur de la Magistrature ;
- Vu** la loi n°2001-35 du 21 février 2003 portant statut de la magistrature ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n°2013-008 du 05 février 2013 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2007-491 du 02 novembre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme;
- Sur** proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme, après avis conforme du Conseil Supérieur de la Magistrature en ses sessions des 30 août et 06 septembre 2012 et sa session extraordinaire du 26 septembre 2012 ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance extraordinaire du 28 mai 2013.

CH

DECRETE :

Article 1^{er} : Les personnes dont les noms suivent sont nommées dans les fonctions ci-après au Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme. Il s'agit de :

Directeur Adjoint de Cabinet du
Garde des Sceaux, Ministre de la
Justice, de la Législation et des Droits
de l'Homme

: Monsieur **Lino Louis Marie
HADONOU**

Inspecteur Général du Ministère de la
Justice, de la Législation et des Droits de
l'Homme, de la Législation et des
Droits de l'Homme

: Monsieur **François- Richard
David KPENOU**

Inspecteur

: Monsieur **Alexis Cocou
AGBELESSESI**

Directrice de la Protection Judiciaire
de l'Enfance et de la Jeunesse (DPJ EJ) : Madame **Marie Gisèle ZINKPE**

Collaborateur DACP

: Monsieur **Maximilien Claude
Cocou OLYMPIO**

Collaborateur DAPAS

: Monsieur **Fleury Rodrigue
AMOUA**

Collaborateur SGM

: Monsieur **Samuel NOUTOHO**

Collaborateur DLCS

: Monsieur **Camille Aristide
FADE**

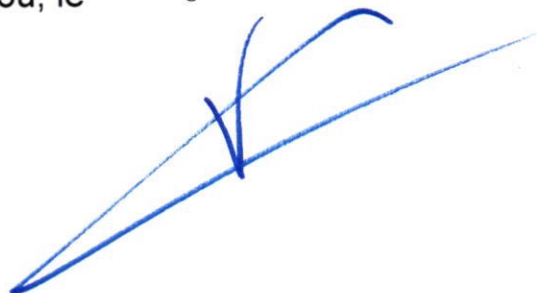
Collaborateur DACP

: Monsieur **William Karmen L.
K. KODJOH-KPAKPASSOU**

Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonction des intéressés et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 07 juin 2013

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr. Boni YAYI

Le Premier Ministre Chargé de la Coordination de l'Action
Gouvernementale, de l'Evaluation des Politiques Publiques,
du Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social,



Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,

Le Garde des Sceaux, Ministre de la
Justice, de la Législation et des Droits de
l'Homme; Porte-parole du Gouvernement,



Jonas GBIAN



Mémouna KORA ZAKI LEADI
par intérim

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC HCJ 2 CES 2 HAAC 2 PM/CCAGEPPDDDS 4 GS/MJLDH-PPG 4 MEF4 AUTRES
MINISTERES 24 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGDDI 5 BN-DANDLC3 GCONB-DCCT-DCCT-INSAE 3 BCP-CNS-IGAA 3
UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR FDSP 02 JO 1.



DECRET N° 2013- 258 DU 07 JUIN 2013

portant nomination dans les Cours d'Appel.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n°94-027 du 15 juin 1999 relative au Conseil Supérieur de la Magistrature ;
- Vu** la loi n°2001-35 du 21 février 2003 portant statut de la magistrature ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n°2013-008 du 05 février 2013 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2007-491 du 02 novembre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme;
- Sur** proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme, après avis conforme du Conseil Supérieur de la Magistrature en ses sessions des 30 août et 06 septembre 2012 et sa session extraordinaire du 26 septembre 2012 ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance extraordinaire du 28 mai 2013.

DECRETE :

Article 1^{er} : Les personnes dont les noms suivent sont nommées dans les Cours d'Appel ci-après :

ly

cd

A la Cour d'appel de Cotonou

Conseiller : Monsieur **Thierry Damase OGOUBI**

A la Cour d'appel de Parakou

Président : Madame **Huguette Théodora BALLEY FALANA**

Conseiller : Monsieur **Edouard Ignace GANGNY**

Conseiller : Monsieur **Mathieu SOBABE**

A la Cour d'appel d'Abomey

Président : Monsieur **Innocent Sourou AVOGNON**

Conseiller : Madame **Claire Ayaba HOUNGAN AYEMONNA**

Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonction des intéressés et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 07 juin 2013

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr. Boni YAYI

Le Premier Ministre Chargé de la Coordination de l'Action
Gouvernementale, de l'Evaluation des Politiques Publiques,
du Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social,

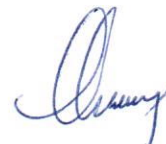
Pascal Irénée KOUPAKI

Ministre de l'Economie
et des Finances,

Le Garde des Sceaux, Ministre de la
Justice, de la Législation et des Droits de
l'Homme, Porte-parole du Gouvernement,



Jonas GBIAN



Mémouna KORA ZAKI LEADI
par interim

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC HCJ 2 CES 2 HAAC 2 PM/CCAGEPPDDDS 4 GS/MJLDH-PPG 4 MEF4 AUTRES
MINISTERES 24 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGDDI 5 BN-DANDLC3 GCONB-DCCT-DCCT-INSAE 3 BCP-CNS-IGAA 3
UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR FDSP 02 JO 1.

G